

mon

GPS

ADO/JEUNE ADULTE

Guide Prévention et Soins
en santé mentale

Notice pour les proches



PSYCOM

● Qu'est-ce que c'est ?

En quelques mots... « mon GPS Ado/Jeune adulte » est un **outil de directives anticipées** en psychiatrie.

Il est destiné aux adolescent-e-s ou jeunes adultes dont la santé mentale se fragilise ou qui sont concerné-e-s par un trouble psychique.

« mon GPS Ado/Jeune adulte » c'est :

- **Un outil** pour identifier les besoins de soins et d'accompagnement, mieux connaître les difficultés mais aussi les forces et ressources du jeune concerné.
- **Un support de discussion** entre le jeune, l'entourage et les professionnels.

« mon GPS Ado/Jeune adulte » a été élaboré en lien avec des adolescent-e-s et jeunes adultes concerné-e-s par un problème de santé mentale, des proches et des professionnels du soin et de l'accompagnement.

« mon GPS Ado/Jeune adulte » est disponible en téléchargement sur les sites www.psycom.org (rubrique « Agir »), www.institutdepsychiatrie.org/reseau-transition/ et www.prism-asso.org

● À quoi ça sert ?

« mon GPS Ado/Jeune adulte » sert à :

- Permettre au jeune et à son entourage de **comprendre sa santé mentale**.
- Identifier ses forces, ses **ressources** et ses fragilités.
- Identifier les **premiers signes** d'un trouble psychique.
- **Faciliter les discussions** avec les professionnel-e-s et/ou l'entourage.
- **Favoriser le pouvoir d'agir** (empowerment) et le rétablissement.
- **Favoriser la décision partagée** avec les professionnels de santé mentale.
- Éviter les **moments de crise** et les hospitalisations.
- **Favoriser le respect des droits, le consentement** et les choix personnels.



● Comment le remplir ?

Il est conseillé de remplir « mon GPS Ado/Jeune adulte » lorsque le jeune se sent bien, pour être au plus près de ses besoins, difficultés, ressources et de ses volontés.

« mon GPS Ado/Jeune adulte » peut être rempli par le jeune lui-même, avec ses proches ou avec les professionnel·e·s qui l'accompagnent.

Il peut être modifié à tout moment en fonction de l'évolution de la situation et des souhaits du jeune.

● Quand l'utiliser ?

« mon GPS Ado/Jeune adulte » peut être utilisé à n'importe quel moment d'un suivi ou d'un accompagnement.

Il est possible de s'y référer avec l'accord du jeune pour :

- Vous appuyer sur les ressources qu'il/elle a identifiées en cas de mal-être voire de crise.
- Discuter avec le jeune et/ou les professionnel·e·s de sa santé mentale.

Si une hospitalisation s'avère nécessaire, les proches et/ou l'équipe soignante peuvent se référer à « mon GPS Ado/Jeune adulte » pour s'appuyer sur les ressources identifiées par le jeune et tenir compte de ses souhaits et recommandations.

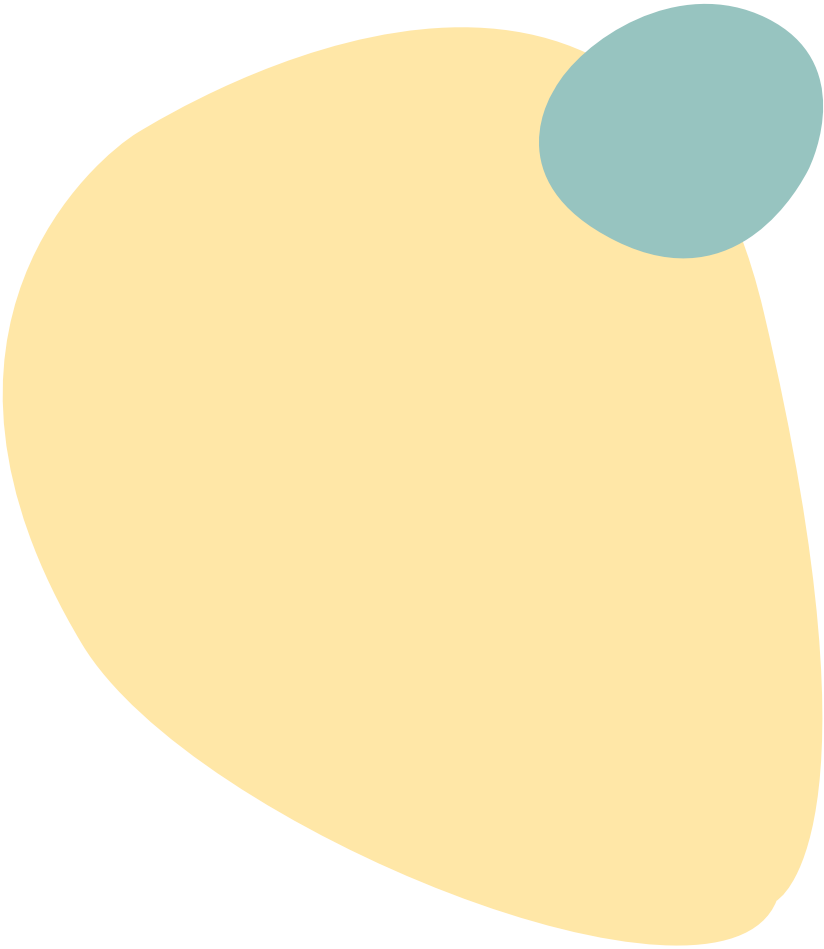
● Un guide à partager ?

Avec l'accord du jeune, il est conseillé de partager « mon GPS Ado/Jeune adulte » avec les professionnel·le·s qui l'accompagnent. En cas d'hospitalisation, ses souhaits pourront être mieux pris en compte.

« mon GPS Ado/Jeune adulte » peut être ajouté au dossier médical avec l'accord du jeune.

● Quelques points clés

- Remplir « mon GPS Ado/Jeune adulte » avec les professionnel·e·s qui suivent le jeune permet de **faire connaître ses besoins** concernant sa santé mentale.
- « mon GPS Ado/Jeune adulte » est **modifiable à tout moment**.
- « mon GPS Ado/Jeune adulte » **n'a pas d'obligation légale**. En cas d'hospitalisation, le jeune concerné, les proches et les professionnels de santé mentale peuvent être amenés à envisager d'autres solutions que celles anticipées dans ce document.
- Si le jeune a plus de 18 ans, « mon GPS Ado/Jeune adulte » est l'occasion d'identifier et de nommer une personne qui pourrait être la **personne de confiance** telle que définie par la loi : « Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant, et qui sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Cette désignation est faite par écrit. Elle est révocable à tout moment. Si le malade le souhaite, la personne de confiance l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions. Lors de toute hospitalisation dans un établissement de santé, il est proposé au malade de désigner une personne de confiance dans les conditions prévues à l'alinéa précédent. Cette désignation est valable pour la durée de l'hospitalisation, à moins que le malade n'en dispose autrement. » (Art.L.1111-6 du Code de la santé publique)



Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes, contained within a teal border.

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

« mon GPS Ado/Jeune adulte » vise à faciliter l'expression et le respect des souhaits des personnes en ce qui concerne leur santé mentale.

Il a été élaboré en partenariat avec l'association PRISM, l'Institut de psychiatrie/Réseau transition et PSYCOM Santé mentale Info.

Nous remercions l'équipe du Cjaad du GHU Paris psychiatrie et neurosciences, les jeunes et les proches qui ont participé à l'élaboration de « mon GPS Ado/Jeune adulte ».

Soutien à la diffusion :



« mon GPS Ado/Jeune adulte » est placé sous licence Creative Commons
Attribution-Pas d'utilisation commerciale
Pas de modifications (CC BY-NC-ND 3.0 FR)
creativecommons.org